

Orléans, le 15 février 2021

Liste des destinataires au verso

Réf. DIC/N°4-2021

Objet : Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation
du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021

PJ : Documents pour informer et relayer la consultation



Mesdames, Messieurs,

Du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021, vous êtes consultés¹ sur :

- le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures,
- le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027.

Nous vous invitons à participer à cette consultation en organisant un débat ou un point d'information au sein de votre structure. Nous vous remercions de nous faire part de vos observations au cours du deuxième trimestre 2021, et au plus tard avant le 1^{er} septembre 2021.

Nous vous invitons également à faire connaître cette consultation auprès de vos publics.

Tous les documents de la consultation sont téléchargeables sur le site sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr ainsi que les outils pour relayer l'information (affiche, article type...). Une trame de réponse est à disposition des acteurs et un questionnaire en ligne pour les réponses des citoyens.

Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin, l'agence de l'eau et les services de l'État qui établiront, au premier trimestre 2022, une version définitive du Sdage et du PGRI pour les années 2022 à 2027. Ces documents s'imposeront à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

Les services de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire, coordinatrice du bassin, restent à votre disposition pour tout éclairage complémentaire.

Nous vous remercions par avance de votre contribution et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

**Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
coordonnateur du bassin Loire-Bretagne**

**Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne**



Pour le préfet de région et par délégation
la secrétaire générale pour les affaires régionales
Edith CHATELAIS



Thierry BURLOT

¹ Cette consultation intervient en application des articles L212-2 et L566-11 du code de l'environnement.